



DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR
ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

Compte rendu du Conseil Municipal

du Jeudi 14 juin 2018

Présents : MM. GANÉE Roger, IMBERT Alain, TRAPET Edouard, ERTUGRUL Ali et Mmes HOSTALIER Valérie, ROUX Michèle, SUILLEROT Emilie, BROCAT Nathalie, LABELLE Aurélie

Absent(s)-excusé(s): MM. BOULAHYA Rachid, DA SILVA Carlos (procuration à ROUX Michèle), GELIN Yves (procuration à TRAPET Edouard), GANÉE Jean-François (procuration à GANÉE Roger).

Absent(s) non-excuse(s) : M. GIORGIS Jean-Jacques

Secrétaire de séance : Monsieur Alain IMBERT

A l'unanimité, il est proposé de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Travaux réfection chaussée et aménagements route d'Echenon : choix cabinet géomètres pour mission relevés topographiques et mission maîtrise d'œuvre. **Accepté à l'unanimité.**

Le compte rendu du conseil municipal du jeudi 12 avril 2018 est **adopté à l'unanimité.**

1) Travaux bâtiments communaux :

a. **Changement chaudière école maternelle :** après avoir pris connaissance du tableau comparatif des offres reçues et entendu les explications de M. le Maire et l'avis de la commission ad-hoc du 15 mai dernier, **à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise GAUTHIER Père et Fils pour un montant HT de 21 017,19 €.**

b. **Logements communaux 4 place des Ecoles – réhabilitation salle de bain :** après avoir pris connaissance du tableau comparatif des offres reçues et entendu les explications de M. le Maire et l'avis de la commission ad-hoc du 15 mai dernier, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise GAUTHIER Père et Fils pour un montant HT de 4 290,70 €.**

2) Communauté de Communes Rives de Saône :

a. **micro-crèche halte-garderie de SAINT-USAGE :** en sa qualité de vice-président en charge des travaux à « Rives de Saône », Monsieur IMBERT Alain présente l'avancement des travaux. Le coût estimatif est d'environ 980 000 €HT. Les travaux seront terminés certainement fin juillet 2018. L'ouverture du périscolaire est envisagée le 1^{er} septembre 2018. La micro-crèche sera opérationnelle à la mi-septembre 2018. Le fonctionnement et la gestion de la micro-crèche sont de la responsabilité de l'ADMR. Le recrutement du personnel est clos. Il est souligné la tristesse décorative du bâtiment de stockage et son erreur d'implantation situé en plein centre de l'ensemble immobilier Enfance/Jeunesse qui défigure l'environnement de la crèche et le quartier de la Mairie et de la salle des fêtes.

b. **comptes-rendus de la CLETC février et avril 2018 – Transfert de la compétence gestion des eaux pluviales :** suite à ce transfert à la Communauté de Communes « Rives de Saône », M. le Maire présente les rapports de la commission des transferts de charges (CLETC) qui travaille sur les coûts financiers et les conditions de transfert (entretien et investissement) qui seront validés par le Conseil Communautaire « Rives de Saône » et par les 38 conseils municipaux. En entretien, il est proposé de continuer à fonctionner en curatif. En investissement, il est envisagé que le financement est à la charge des communes après déduction du FCTVA et des subventions. Le reste à charge est financé par prélèvement de l'attribution de compensation de la commune où ont lieu les travaux.

c. **bâtiment le Boat – pétition :** M. le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux la pétition reçue en mairie relative à l'intégration environnementale manquée de ce bâtiment et le stationnement des véhicules de la clientèle de la société « Le Boat » qui pollue visuellement le site naturel de la Gare d'Eau. Cette pétition et les photographies seront transmises au président de VNF, au directeur général du Boat et au président de la communauté de communes « Rives de Saône ».

3) Attribution des subventions aux associations :

Après avoir entendu les explications de Madame Michèle ROUX, adjointe en charge de ce dossier et après échange sur certaines demandes, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer** les subventions proposées (voir annexe n°1).

4)Communications du Maire

- a. **GRDF – redevance d’occupation du domaine public année 2018** : à l’unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le montant total de la RODP pour l’année 2018 à 593 €.
- b. **PETR – urbanisme avenant n°1 à la convention initiale** : après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l’unanimité d’approuver l’avenant n°1 proposé (modification financière : part fixe 50% et part variable 50% suivant les demandes d’urbanisme) et d’autoriser le maire à signer celui-ci.
- c. **Renouvellement du bureau de l’Association Foncière de SAINT-USAGE** : à l’unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer les cinq propriétaires suivants : MM. JAYÉ Pierre, LIGIOT Frédéric, GANÉE Jean-Louis, VACHET Thierry, GANÉE Jean-François.
- d. **Recensement de la population – année 2019** : Madame Nathalie MATHIRON, DGS, assure la fonction de coordonnateur communal. Il sera procédé au recrutement d’agents recenseurs avec un appel à candidatures.
- e. **Syndicat des Eaux Pays du Pays Losnais – modification des statuts suite au transfert de la compétence assainissement collectif** : suite au transfert de cette compétence à la Communauté de Communes « Rives de Saône » au 1^{er} janvier 2018, à l’unanimité, le Conseil Municipal décide d’approuver la modification des statuts. Concernant les dernières analyses d’eau communiquées, l’eau est conforme aux exigences de la qualité.
- f. **Droits de préemption** : lecture par M. le Maire des demandes reçues et traitées depuis le dernier conseil municipal.
- g. **Point sur la fête patronale 23 et 24 juin 2018** : l’animation musicale est assurée par la Fiesta Eusébienne. La buvette est tenue par le Comité des Fêtes de SAINT-USAGE. A compter de cette année, pour des raisons de sécurité suite à l’implantation de nouveaux pontons sur la Gare d’Eau, le feu d’artifice sera tiré le samedi soir à 22h45 au Pâtis de la Borde à proximité du lieu de la fête foraine. Le policier municipal et madame l’adjointe chargée des fêtes et cérémonies sont chargés d’être les interlocuteurs privilégiés de la manifestation.
- h. **Point sur les affaires juridiques en cours** : Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de l’avancement des dossiers en cours.
- i. **Pétition riverains rue du Couvent** : afin de résoudre les problèmes de vitesse, d’insécurité dans la rue : proposition de la mise en place de la limitation de vitesse à 30km/h, de l’interdiction au plus de 5 tonnes. Il est envisagé l’implantation d’écluses.
- j. **Lettre administré route de Beaune vente maison** : M. le Maire donne lecture du courrier de satisfaction.
- k. **Réfection route d’Echenon** : le Département envisageant courant 2019 la réfection de la chaussée d’une partie de la route d’Echenon, il est judicieux que la commune procède à la réhabilitation ou/et à la création d’aménagement de voirie (trottoirs, réseau eaux pluviales...). Dans cette optique, à l’unanimité, le Conseil Municipal, décide de retenir les devis du cabinet de géomètres « TT géomètres experts » à Beaune pour les missions de relevés topographiques et de maîtrise d’œuvre. Le conseil municipal sollicite les subventions correspondantes auprès du Département.
- l. **Prochaine réunion du conseil municipal** : en raison des congés d’été : pas de conseil municipal en juillet.
Voir en août suivant ordre du jour.

5)Questions diverses

- **Entretien des lotissements par entreprise** : plusieurs conseillers municipaux font des remarques sur la qualité médiocre des travaux d’entretien/d’aménagement effectués par l’entreprise retenue. Un courrier sera fait à cette dernière.
- **Balayage des rues** : suite à des oublis de nettoyage dans certaines rues : un rappel sera fait à l’entreprise.

Fin de séance : 22 heures

Après avoir levé la séance, M. le Maire donne la parole à :

- Madame PIERRONNET Odile qui se plaint d’un entretien insuffisant au cimetière (trop d’herbes). M. le Maire s’entretiendra avec le gardien pour améliorer la situation.
- Madame BILLARD Pascale, gérante du «Camping Les Herlequins », interroge M. le Maire : pourquoi le camping est-il situé en zone agricole ? M. le Maire répond que deux dispositifs importants et incontournables cadrent les demandes d’urbanisme sur le territoire de Saint-Usage : le Plan de Préventions des Risques d’Inondations (PPRI) et le Plan Local d’Urbanisme (PLU). Il est réglementaire de faire des demandes de travaux d’urbanisme écrites ou déposer des permis de construire.